



Appel à projet résidence de territoire « Arts visuels / Musiques Actuelles » à Saint-Girons (09)

Les résidences de territoire, un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Midi Pyrénées.

La DRAC Midi-Pyrénées impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre »(1).

La Résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la DRAC Midi-Pyrénées, la communauté de communes Couserans-Pyrénées et l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans.

(1) Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

1. Contexte

La résidence de territoire repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de 10 semaines, soit un temps d'immersion de 2 semaines puis une résidence de 2 mois qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l'artiste il s'agit de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime.

- Permettre au plus grand nombre d’appréhender la création artistique.
- Contribuer à développer l’esprit critique par le biais de la discussion, d’échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d’accès à l’art et à la culture.

La résidence de territoire s’inscrit dans le cadre de la politique d’éducation artistique et culturelle du Couserans.

Les enjeux sont centrés sur :

- L’accessibilité pour tous à la diversité culturelle
- La contribution à un maillage d’acteurs culturels territoriaux par le développement de réseaux et de partenariats
- le développement d’une proposition culturelle couserannaise porteuse d’identité pour le territoire et créatrice de lien social.

Missions de l’Agence de développement de l’économie culturelle du Couserans (ADECC) :

- la réception et la gestion des dossiers de candidature
- la réalisation des conventions et contrats nécessaires
- la coordination territoriale de la résidence
- le soutien budgétaire à la résidence
- la prise en charge des parties techniques liées au projet
- la réalisation des outils de communication de la résidence

Missions du comité technique de la Résidence de territoire :

- le suivi artistique et technique de la résidence
- la mise en lien avec les acteurs du territoire
- l’accompagnement de (ou des) l’artiste(s) dans ses rencontres sur le territoire avec les publics.

Missions communes :

- le montage du projet
- la sélection des propositions artistiques
- l’élaboration d’un calendrier de la présence artistique sur le territoire
- l’élaboration du plan de communication

L’agence de développement de l’économie culturelle du Couserans :

L’ADECC est une structure culturelle associative créée par des élus, acteurs associatifs et acteurs économiques couserannais.

« L’Agence intervient chaque fois qu’un projet limité dans le temps ou permanent concerne le Pays dans son ensemble et, ne pouvant pas être porté par une seule structure (associations ou service public), implique une mise en commun au niveau de la réflexion et de la mise en œuvre, entre plusieurs structures et le Pays lui-même. » (Extrait statuts.)

L’ADECC garantit la lisibilité, la cohérence territoriale et la qualité en assumant le portage des projets au sein d’une saison culturelle. Elle assure la coordination des projets dans leur intégralité. Elle réalise ou coréalise une partie des actions avec des acteurs culturels couserannais. Le Conseil d’administration de l’ADECC est composé d’élus, d’acteurs culturels et d’acteurs économiques.

Le comité technique de la Résidence de territoire :

Il sera composé de 4 à 5 personnes, élus et acteurs culturels du territoire, désireux de s’impliquer dans un suivi quotidien de la Résidence de territoire. Il sera un interlocuteur pour les artistes et feront un lien quotidien avec les différents partenaires du projet.

2. Territoire

Un contrat de ville signé en 2015 entre l’État, la Communauté de Communes de l’Agglomération de Saint-Girons et la commune de Saint-Girons doit fixer des objectifs sur 6 ans en associant la population à l’amélioration des quartiers. A travers de la priorité visant à renforcer la cohésion sociale, mais également par le biais d’axes transversaux (l’égalité homme-femme, la jeunesse, la lutte contre les

discriminations, la mobilité). Cette démarche se fait en lien étroit avec une problématique couserannaise et trouvera sa place dans un schéma de développement culturel du territoire couserannais.

Le périmètre vise par la nouvelle Politique de la Ville concerne le Centre ancien de la ville de Saint-Girons, ville centre et carrefour du Pays Couserans, au pied des Pyrénées Centrales Ariégeoises : Le centre ancien de Saint-Girons, dénommé « Cœur de Ville ». Ce quartier comporte 1 023 habitants vivant avec un revenu annuel médian situé aux alentours de 9 000 € annuels.

3. Contenu

L'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans a porté depuis 2015 quatre résidences de territoire à l'échelle du quartier prioritaire de la ville dans des domaines aussi variés que le cinéma, les arts visuel, et spectacle vivant ou encore la musique.

Il s'agit, avec cette résidence, d'accueillir une « équipe » artistique qui va rentrer en interaction avec le territoire (Quartier prioritaire du centre-ville de St-Girons), afin de réaliser un travail de médiation participative et originale avec ses habitants.

Les différents partenaires du projet souhaitent cette année travailler la collaboration entre les domaines de l'image (fixe ou en mouvement) et des musiques actuelles, permettant de proposer un projet artistique original à la croisée des deux disciplines.

Au travers de cette « collaboration » image/musique, la question de la « narration » sera le fil conducteur qui permettra l'interaction avec les habitants et/ou l'espace public. Il s'agit en effet de voir comment, dans leur spécificité respective, l'image et la musique peuvent générer ensemble l'écriture d'une narration singulière, au sens large du terme, permettant de mettre en résonance les habitants et leur territoire de vie.

Toutes formes de projet peuvent être proposées, des expériences artistiques autour de forme classique hybridant Musiques Actuelles et image, à des formes beaucoup plus expérimentales d'installations sonores et visuelles faisant appel à des technologies spécifiques.

La prise en compte des dimensions intergénérationnelles et de mixité sociale motivent la démarche.

L'artiste (ou le collectif artistique) devra inscrire sa démarche artistique dans les mémoires des habitants du territoire au travers, d'ateliers, de rencontres artistiques, de moment de diffusion, et autres formes à définir conjointement...

Ce projet associera les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

4. Déroulement

Une première phase de deux semaines en février / mars, s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels « personnes ressources » (enseignants, animateurs d'association, élus...). Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées, elles ont pour objet de présenter l'artiste et le projet qui sera mis en œuvre dans le cours de la seconde phase, et de permettre aux personnes sensibilisées au projet de prendre le temps d'imaginer et d'évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient partager et faire partager la présence de l'artiste et son action.

A l'issue de ces deux semaines, un planning sera arrêté qui formalisera le temps de présence sur le territoire : soit deux fois un mois, soit deux mois ininterrompus entre les mois de Mars et de Juin.

5. Attentes – Profil

- Artiste ou collectif dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu'une grande ouverture sur d'autres expressions culturelles.
- L'artiste ou le collectif ne doit pas être implanté en l'Ariège.
- L'artiste ou le collectif doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ». Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.
- Une connaissance et une pratique des actions d'éducation artistique adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, aux professionnels, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap.
- La prise en compte par l'artiste ou le collectif de la question de l'expérimentation ainsi qu'une ouverture à des expressions artistiques diversifiées.
- Une expérience du travail artistique dans des lieux inhabituels, inattendus qui peuvent être en lien avec l'espace public.
- L'artiste ou le collectif s'engage sur sa disponibilité suivant un planning qui sera défini ensemble sur une période allant de février à juin 2019.

Attentes – Actions

- Générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique.
- Public visé :
 - Une priorité à l'intergénérationnel mais également à la jeunesse du territoire
 - Habitants du territoire les plus éloignés de la culture : EHPAD, Etablissement recevant des personnes en situation de handicap
 - Articulation avec la pratique amateur et les artistes locaux.

Le territoire dans son ensemble doit être en mesure "d'entendre" cette proposition. Autant les publics éloignés, empêchés, handicapés que les acteurs de la vie saint-gironnaise et Couserannaise, soucieux de participer au développement culturel du territoire.

Ainsi des réseaux très divers seront mobilisés (entreprises, services jeunesse, structures sociales...) pour toucher un public à l'image de la sociologie de ce territoire.

6. Partenaires financiers et modalités financières

Les trois principaux partenaires financiers sont la DRAC Midi-Pyrénées, la ville de Saint-Girons et la Communauté de Communes du Couserans Pyrénées.

Montant alloué : L'artiste, ou le collectif, bénéficie d'une allocation forfaitaire de résidence de 10 000€ TTC pour l'ensemble de la période (2 mois et 2 semaines).

L'hébergement de l'artiste sera pris en charge logistiquement et financièrement par les organisateurs. Les frais de déplacement, du lieu de vie de l'artiste au lieu de résidence, seront pris en charge par les organisateurs.

7. Procédure à suivre pour la candidature

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention indiquant des premières pistes sur ce projet
- Un dossier artistique
- Une lettre de motivation

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 24 janvier 2019, uniquement par mail, à l'adresse suivante : jean-francois.brunel@couserans-pyrenees.fr
Spécifier dans l'objet : *Proposition résidence de territoire Couserans*

8. Sélection

Les critères de sélection se feront sur :

- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet
- La qualité de l'expérience auprès des publics et notamment des enfants et des jeunes

Une sélection se fera **avant le 8 février**, par les membres du comité de sélection.

Ce comité sera composé de la DRAC, de l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans, et du comité technique.

Contact : Communauté de Communes Couserans - Pyrénées
Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans
Hotel Dieu
09190 Saint-Lizier
05 61 01 95 34
jean-francois.brunel@couserans-pyrenees.fr